

Metz, le 2 juin 2022

Organisation de la salle de presse, accréditations et recensement des besoins – 1er tour des élections législatives

La préfecture de la Moselle assurera le dimanche 12 juin 2022 le recueil, la saisie et la transmission au ministère de l'intérieur des résultats du 1er tour des élections législatives. À cet égard, le service communication de la préfecture de la Moselle prépare actuellement l'organisation et les modalités de déroulement de la soirée électorale.

Afin d'organiser au mieux cette soirée électorale, qui se tiendra dans les salons de la préfecture de la Moselle, le service communication de la préfecture doit :

- *établir une liste des médias souhaitant participer à la soirée électorale*
- *recenser vos besoins (mise en place camion satellite, espace particulier, etc.) : pour cela merci de compléter le tableau en pièce jointe.*

Horaires et accès à la salle de presse :

Les journalistes accrédités devront se présenter à partir de **19h30** au niveau de la cour d'honneur de l'hôtel préfectoral. Un badge leur sera remis sur présentation de la carte de presse ou d'une carte d'identité.

Le stationnement sur le parvis, le soir des élections, ne sera autorisé que pour les cars régie. Les accès seront exceptionnellement et temporairement autorisés pour les véhicules des techniciens transportant du matériel à installer dans l'espace presse.

Pour des raisons matérielles et pratiques, **il est conseillé aux journalistes de se doter de téléphones et d'ordinateurs portables.**

Informations complémentaires :

Les personnalités invitées dans les salons de la préfecture sont les parlementaires mosellans, le président du conseil départemental, les vice-présidents et les conseillers départementaux, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale, les maires des chefs lieux d'arrondissements, et les candidats aux élections législatives.

Consultation des taux de participation estimatifs et des résultats provisoires :

Lors de la journée du dimanche 12 juin, les **taux de participation** estimatifs seront communiqués par e-mail aux journalistes, publiés sur le site internet www.moselle.gouv.fr et sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter de la préfecture de la Moselle à 12h00 et à 17h00.

Les résultats provisoires seront dès 20h00 mis en ligne sur :

- le site www.moselle.gouv.fr ;
- le site <http://resultats-elections.interieur.gouv.fr>

L'ensemble des résultats provisoires du scrutin, rafraîchis très régulièrement, y sera publié.

Pendant la soirée électorale, les résultats provisoires (par circonscription, par commune, à l'échelle départementale, etc.) seront transmis au fil de l'eau aux journalistes accrédités à partir de 20h.

Communication des résultats centralisés :

L'ensemble de notre fichier presse sera destinataire, le lundi 13 juin, des résultats complets pour le département de la Moselle.

L'ensemble des informations relatives aux résultats définitifs des précédents scrutins est disponible sur le site : <http://resultats-elections.interieur.gouv.fr>

Merci de bien vouloir nous informer impérativement de votre présence avant le :
Mardi 7 juin 2022 à 12h00

Nous restons à votre disposition.

Le service départemental de la communication interministérielle

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2022
FORMULAIRE D'ACCRÉDITATION PRESSE ET RECENSEMENT DES BESOINS

Présent(e) le dimanche 12 juin 2022

À renvoyer dès que possible par mail ou par courrier accompagné d'un scan d'une photocopie de la carte de presse (**obligatoire**) et d'une pièce d'identité en cours de validité (techniciens) :

Fiche à retourner au service presse de la préfecture par mail à :

pref-communication@moselle.gouv.fr

Avant le mardi 7 juin 2022 à 12h00 au plus tard

Les demandes qui ne seront pas accompagnées de ces documents ne pourront pas être prises en compte. Les badges devront être retirés sur présentation d'une carte de presse ou d'une carte d'identité.

NOM DU MEDIA :

Nom et prénom des journalistes à accréditer pour l'accès à la salle de presse :

Nom	Prénom	Numéro de portable

Car régie (type et couleur) :

Immatriculation :

Je certifie que les informations données ci-dessus sont exactes et complètes. Une fausse déclaration m'exposerait à un refus d'accréditation sans préjudice des poursuites pénales prévues par la législation française.

Date et signature de l'intéressé(e) :